

2003

La formation du pluriel en arabe marocain: Approche fonctionnelle

Abdelfettah NACER IDRISSE

Larlanco - Université Ibn Zohr – Agadir, Morocco, i.nacer@uiz.ac.ma

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [Arabic Language and Literature Commons](#), and the [Linguistics Commons](#)

Recommended Citation

NACER IDRISSE, Abdelfettah (2003) "La formation du pluriel en arabe marocain: Approche fonctionnelle," *Dirassat*: Vol. 11 , Article 5.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol11/iss11/5>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in *Dirassat* by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aarj.edu.jo, marah@aarj.edu.jo, u.murad@aarj.edu.jo.

LA FORMATION DU PLURIEL
EN ARABE MAROCAIN
APPROCHE FONCTIONNELLE

A. Nacer IDRISSE

Faculté des Lettres, et des Sciences Humaines

- Agadir -

1 - Introduction :

Dans le cadre de la Grammaire Fonctionnelle (Dik 1978-1997 a-b), la conversion de la structure sous jacente de la clause en une expression linguistique effective se fait au moyen des règles d'expression. Celles-ci prennent en charge la réalisation morphologique, entre autres, des opérateurs de terme, de prédicat, de prédication, de proposition, de l'illocution ainsi que du marquage casuel. Notre objectif dans le présent article consiste à prendre en considération la conversion de la structure sous jacente du terme en syntagme, nous focaliserons cet article sur l'opérateur de nombre et sa réalisation en Arabe Marocain (AM) dans une approche fonctionnelle avec cependant une prise en considération de la productivité des règles de formation et de leur régularité au sein du même cadre théorique.

2 - Productivité, règles et régularités :

Il est communément admis que le mot est de deux types : un mot basique et un mot dérivé. Le mot basique est tout mot qu'un locuteur peut

apprendre et mémoriser pour pouvoir l'utiliser correctement, et il est listé dans le lexique. Le mot dérivé, quant à lui, est tout mot qu'un locuteur compétent peut former pour son propre compte, et qui doit être compris et accepté par l'allocutaire. Ce type de mot est obtenu par une règle de formation. Pour Dik (1997-b : 343), un locuteur anglais qui n'a pas mémorisé la forme passé "thought" du prédicat verbal "think" (penser) ne pourrait jamais être capable de dériver correctement cette forme pour son propre compte. Ainsi, la forme dérivée "thought" devrait être stockée dans le lexique en tant que forme "déjà faite" (Ang : ready-made) du temps passé du verbe "think". Par ailleurs, si un locuteur compétent de l'anglais n'a jamais entendu la forme passé du prédicat verbal "ingeminate" (ne pas géminer), il pourrait être à même de produire correctement la forme "ingeminated" (non-géminé), et aucun allocutaire ne rejettera cette forme sous prétexte qu'elle n'appartient pas à l'anglais. La forme verbale "ingeminated" peut être productivement formée par une règle générale, et n'a pas besoin d'être stockée dans le lexique. Les règles prennent en considération des processus "productifs" que les locuteurs peuvent appliquer dans la création des transformations qu'ils n'ont jamais entendus auparavant. Cette formulation requiert plusieurs qualifications :

a- Il se peut qu'un locuteur connaisse une forme déjà-faite (Ang ready-made) et il est cependant capable de la produire par une règle productive. Ainsi par exemple, la forme du pluriel "books" (livres) est stockée en tant que telle et elle n'est pas formée à chaque utilisation. Or dans la grammaire fonctionnelle de l'anglais, cette forme n'a pas besoin d'être stockée puisqu'elle peut être formée par une règle générale.

b- Les locuteurs peuvent incidentiellement utiliser de nouvelles expressions qui ne sont pas formées par une règle productive. Ceci est le

cas quand de nouveaux mots créés ne sont pas dérivables par une règle générale, (e.g : punk "camelotte, éclat" et chip) ou quand les formations non productives sont incidentiellement étendues au delà des nouvelles créations (e.g : cheesburger, wash-o-matic). les formations de ce type sont conçues comme des 'innovations intentionnelles' (intentional innovation) et devraient être considérées comme des ajouts incidentiels et souvent facétieux dans le lexique. Pour ce, la notion de productivité doit impliquer, comme trait définitoire, que les expressions formées par une règle productive soient telles que leur nouveauté (potentielle) reste non-marquée pour le locuteur et l'allocutaire.

c- Si, sur la base de ces critères, une expression est stockée dans le lexique, ceci ne veut pas dire qu'elle peut présenter certaines correspondances entre la forme et le sens. Ainsi en est-il du modèle verbal "begin" (commencer) est "began" ne pourra créer correctement et intentionnellement cette forme pour son utilisation personnelle. Ce modèle verbal vaut aussi pour certains verbes du genre de (1) :

(1) begin, drink, ring, strink, sing, spring, stink, swim.

"Commencer, boire, sonner, chanter, sauter, puer, nager".

Pour marquer la régularité de ce groupe de verbes, la "règle" (2), dont l'input sont les verbes illustrés en (1), pourrait être formulée

(2) Présent -i- : Past -a : past participle -u-

Le modèle (2) a été historiquement étendu à certains verbes ayant originellement un paradigme différent, comme c'est le cas du prédicat verbal "ring" (sonner), ou encore des formes verbales "bring-brung". Selon Dik (1997 à ; 344) le modèle (2) n'est pas librement et intentionnellement applicable à n'importe quel verbe dont le stem contient la voyelle -i-.

Notons que même si le modèle (2) est formulé dans une règle, cette règle doit être lexicalement gouvernée en ce sens qu'elle requiert une spécification des verbes auxquels elle s'applique. L'emploi le plus restreint du terme règle, signale Dik (1997-a : 343), implique que l'on n'accepte pas les règles gouvernées dans ce sens : chaque règle doit être capable d'être formulée sans aucune mention des items lexicaux spécifiques auxquels elle peut être appliquée. Les verbes dans (1) sont stockés dans le lexique avec leurs formes verbales temps passé, participe passé, et leur modèle commun constitue une régularité dans le lexique. Les régularités de ce type ne sont pas souvent perçues mais peuvent occasionnellement être soustraites des formes pertinentes et mènent à des innovations incidentielles du type de "bring - brang - brung". Les processus productifs seront pris en charge par des règles dans lesquelles aucun item lexical spécifié n'est mentionné. Ainsi, la règle productive de la formation du temps passé en anglais serait de la forme (3) :

$$(3) \text{ past } [Pred[V]] = Pred-ed$$

L'input de cette règle est n'importe quel prédicat verbal, l'output est régulièrement formé qua la forme qua le sens. L'output non désiré peut être interdit au moyen du principe général de "la priorité lexicale". Si un prédicat a des formes irrégulières, celles-ci seraient stockées dans un paradigme associé à ce prédicat. Pour prendre un exemple, le prédicat verbal "sing" sera représenté de la façon suivante :

$$(4) \text{ sing } [V] (x1 : <Animé>) Ag (x2 : <song> Pat$$

$$\text{Paradigm (sing, (past sang, Pap sung])}$$

Dans (4), le paradigme nous montre que les formes temporelles temps passé et participe passé du prédicat verbal "sang" sont respectivement

"sang" et "sung". Le principe de priorité lexicale peut être réalisé de telle sorte que lorsque nous avons besoin de la forme temps passé du prédicat verbal "sing", la forme déjà-faite (ready-made) "sang" va être dégagée du paradigme qui lui est associé et qui bloquera ainsi l'opération de la règle (4). Dans le cas d'un verbe régulier, aucun paradigme associé n'est envisagé, et la formation du temps passé se fera au moyen d'une règle régulière. Un prédicat comme "be" nécessite la spécification de toutes ses formes dérivées i.e., "be, am, are is, was, were, been" ; chacune d'elles est caractérisée pour les circonstances grammaticales dans lesquelles elles apparaissent.

Telles sont donc les règles, les régularités et leur productivité en GF. Comment ces règles fonctionnent-elles pour la formation du pluriel en AM? Sont-elles régulières ou productives?

3- Les opérateurs de terme en Arabe Marocain

L'opérateur de terme " Ω " est un élément grammatical qui permet d'appréhender la distinction sémantico-pragmatique liée au terme. Sa portée est l'ensemble des référents potentiels tels qu'ils sont symbolisés par la variable (xi). La structure du terme est construite conformément au schéma suivant :

$$(5) (\Omega: (xi) : (xi) : \dots n(xi)) n > 1$$

Où " Ω " symbolise un ou plusieurs opérateurs (défini Vs indéfini, genre (masculin Vs féminin), nombre (singulier Vs pluriel), proximité Vs éloignement, etc). et chaque (xi) est un restricteur, qui peut être un prédicat basique ou dérivé. Ainsi la structure sous-jacente du terme (6) serait du type de (7) :

(6) *tlata d-l-bnat*

trois de fille plur

"Trois filles"

(7) (*dn tlata fem xI :bnt N*)

La structure (7) est une structure logico-sémantique abstraite qui requiert par conséquent des règles d'expression spécifiant sa forme segmentale à partir des différentes informations qui y sont codées. Notre objectif dans ce qui suit serait de rendre compte de la formation du pluriel en AM, en prenant en considération la règle d'expression (8)

(8) *opérateur [operandum] = Valeur*

4- L'opérateur de nombre

Comme nous venons de le souligner, le nombre est représenté par un opérateur au niveau de la structure sous jacente du terme. Or est ce que tout opérateur de nombre est soumis à la règle (8) ou encore est ce que la formation du pluriel se fait au moyen du même type de règle? En AM, comme en arabe moderne standard, deux types de pluriels sont à distinguer : (i) le pluriel externe (ou sain) formé par une simple adjonction d'un suffixe, et (ii) le pluriel interne (ou brisé) formé par une modification du schème. Ces deux pluriels sont-ils obtenus par le même type de règles?

4.1- Le pluriel externe

Généralement , le pluriel externe est obtenu par l'adjonction de trois types de suffixes : "-in", "-a" et "-at" :

a- le suffixe "in" sert à former le pluriel des adjectifs masculins, des participes (participe actif et participe passif) et du diminutif masculin :

(9) *mzyān (bon) mzyān-in (bons)*

(10) *mktub (écrit) mktub-in (écrits)*

(11) *waqf (debout) waqf-in (debout)*

(12) *zcicr (blondinet) zcicr-in (blondinets)*

Pour ce qui est des substantifs, il faut noter que peu nombreux sont ceux dont le pluriel est formé avec le suffixe "in". Nous pouvons citer, à cet effet, certaines parties doubles du corps (de genre féminin dont le pluriel se confond avec le duel) comme :

(13) *ydd (main) ydd-in (mains)*

et certains mots empruntés à l'AMS, comme :

(14) *mucllim (instituteur) mucllim-in (instituteurs)*

b- Le suffixe (a) sert à la formation du pluriel des substantifs masculins désignant des groupes humains, essentiellement le nom de métiers ou la nisba comme dans :

(15) *le nom de métier :*

a- *hddad (forgeron) hddad -a (forgerons)*

b- *njjar (menuisier) njjar-a (menuisiers)*

(16) *L'adjectif :*

a- *kmmay (fumeur) kmmay-a (fumeurs)*

b- *brgag (espion) brgag-a (espions)*

(17) *La nisba :*

a- *wjdi wjda*

b- *rifi ryafa / rwafa*

c- Le suffixe "at" sert dans la formation du pluriel des noms féminin/masculin, noms d'unités des collectifs, les noms liés aux activités féminines, les mots empruntés, le diminutif féminin, comme il ressort des exemples suivants :

(18) **a-** *gaba* (foret) *gab-at* (forets)

b- *bala* (pelle) *bal-at* (pelles)

Les RE responsables de la formation de pluriel en AM seraient de la forme :

(19) $n [pred] N / Adj = [Pred] N / Adj + -a; -at; -in$

Appliquée à des mots donnés, cette règle donnera lieu aux représentations suivantes :

(20) **A-** $n [Pred] PA / PP = Pred + in$

a- $n [mktub] PP = mktub + in$

b- $n [waqf] PA = waqf + in$

B- $n [Pred] N / adj = Pred + a$

a- $n hddad N = hddad + a$

b- $n rifi Nisba = ryafa$

C- $n [Pred] = Pred + at$

a- $n [gaba] N = gab-at$

b- $n [zwiwna] Adj Dim = zwiwn-at$

D- $n [Pred] = Pred + in$

a- $n [frhan] Adj = frhan + in$

b- $n [zcicr] Adj Dim = zcicr + in$

L'application de (20) effectue un changement sur son operandum en introduisant une forme terminale (-at). Cependant, cette règle est loin d'avoir une productivité absolue notamment lorsqu'on a affaire à des formes du genre de (21).

(21) $n[mra] N = *mrawat$

Dans ce cas là, la forme du pluriel "cyalat" doit être listée dans le

lexique et le locuteur doit l'apprendre et la mémoriser en tant que telle s'il veut être à même de l'utiliser correctement. Cette forme pourrait être représentée dans le cadre prédicatif de son prédicat nominal

(22) {*mra-*, *n = cyalat*} *N(x1)*

Ainsi seules les formes productives sont décrites par des RE. Les formes non productives seront listées dans le lexique et spécifiées dans des entrées lexicales qui seraient visibles aux RE.

4.2- Le pluriel externe

Contrairement au pluriel externe dont la formation se fait par association d'un suffixe au radical, le pluriel interne entraîne un changement au sein du mot base de dérivation. La formation de ce type de pluriel est prise en charge, nous semble-t-il, non pas par les règles d'expression mais par des règles de formation de prédicat qui opèrent au niveau du fonds. Nombreux sont les schèmes utilisés à cet effet :

i- «fcal»

(23) *a- jml (chameau) jmal (chameaux)*

b- wld (garçons) wlad (garçons)

c- muhh (cerveau) muhh (cerveau)

d- kbir (grand) kbar (grands)

e- cud (bâton) cwad (bâtons)

f- bir (puits) byar (puits)

ii- «fcala»

(24) *Frdi (pistolet) Frada (pistolets)*

ii- «fcali», schème réservé au substantif féminin dont le deuxième radical peut être réalisé soit sous forme d'une consonne, soit sous forme

d'une semi-consonne, comme en témoignent les exemples suivants :

(25) *a- blga (babouche) blagi (babouches)*

b- zrbiya (tapis) zrabi (tapis)

c- sagma (ruisseau) swagi (ruisseaux)

d- lil (nuit) lyali (nuits)

iv- «fcawl»

(26) *a- jnah (ail) jnhin (ails)*

b- khatm (bague) khawtm (bagues)

v- «fcacl»

(27) *qftan (caftan) qfatðn (caftans)*

(28) *dblij (bracelet) dbalðj (bracelets)*

(29) *mnjl (faucille) mnajðl (faucilles)*

(30) *hanut (épicerie) hwanðt (épiceries)*

(31) *namusiya (lit) nwamðs (lits)*

(32) *qamija (chemise) qwamðj (chemises)*

(33) *tifur (plateau) tyafðr (plateaux)*

(34) *dwwar (douar) dwawðr (douars)*

vi- «fcul»

(35) *grn (corne) grun (cornes)*

(36) *qtt (chat) qtut (chats)*

(37) *cjl (veau) cjul (veaux)*

vii- «fcula»

(38) *mqs* (ciseau) *mqusa* (ciseaux)

(39) *qlam* (crayon) *qluma* (crayons)

(40) *sif* (épée) *syufa* (épées)

viii- «fcil»

(41) *hmar* (âne) *hmir* (ânes)

ix- «fucl», schème servant à former en plus des adjectifs de qualité, des adjectifs de couleur :

(42) *qrc* (chauve) *qurðc* (chouves)

(43) *zrq* (bleu) *zurðq* (bleus)

x- «fiel»

(44) *hwl* (louche) *hiwðl* (louches)

Comme nous l'avons signalé auparavant, le pluriel externe en AM, comme d'ailleurs dans d'autres langues, notamment l'AMS ou le Berbère, est obtenu par une règle de formation du prédicat. Et comme nous venons de le présenter, dix formes, en général, ont été recensées à cet effet dont notamment : «*fcāl, fcala, fcali, fcawl, fcacl, fcula, fcile, facl, fiel*». La règle responsable de la formation du pluriel interne serait de la forme (45) :

(45) Règle de formation du pluriel interne :

Input : c.c.c Schème N / Adj (xl) Et

Output : c.c.c a- fcal

b- fcala

c- fcali

d- fcawl

e- fcacl *Pred N / Adj (x1) Et*

f- fcul

g- fcula

h- fcil

i- fucl

j- ficl

sens : "(x1) a la propriété désignée par le prédicat input"

L'application de cette règle aux expressions présentées supra donnera lieu aux représentations suivantes :

(46) «*fcal*»

a- jml (chameau) jmal (chameaux)

Input : J.m.l fclN (x1) Et

Output : j.m.l fcalN (x1) Et

b- bcid (loin) bcad (loin)

Input : b.c.d fcilAdj (x1) Et

Output : b.c.d fcalAdj (x1) Et

(47) «*fcala*» : *frdi (pistolet) frada (pistolets)*

Input : f.r.d fcliN (x1) Et

Output : f.r.d fcalaN (x1) Et

(48) «*fcal*»

a- blğa (babouche) blği (babouches)

Input : b.l.ğ fclaN (x1) Et

Output : b.l.ğ fcaliN (x1) Et

b- zrbiya (tapis) zrabi (tapis)

Input : z.r.b.y fcliyaN (x1) Et

Output : z.r.b.y fcaliN (xl) Et

(49) «*fcacɔl*» schème, dont les deuxième et troisième radicaux peuvent être des semi consonnes, valable aussi bien pour les termes trilitères que quadrilitères :

a- *sɔafa* (bouton) *sɔayɔf* (boutons)

Input : s.d.f fcalaN (xl) Et

Output : s.d.f fcayɔln (xl) Et

b- *hanut hwanɔt* (épiceries)

Input : h.n.t {facul}N (xl) Et

Output : h.n.t {fwal}N (xl) Et

c- *qftan* (caftan) *qftɔn* (caftans)

Input : q.f.t.nb {fclan}N (xl) Et

Output : q.f.t.nb {fcacl}N (xl) Et

d- *ɔbsil* (assiette) *ɔbasɔl* (assiettes)

Input : t.b.s.l {fclil}N (xl) Et

Output : t.b.s.l {fcacl}N (xl) Et

(50) «*fcul*»

a- *gɔrn* (corne) *grun* (cornes)

Input : g.r.n {fcl}N (xl) Et

Output : g.r.n {fcul}N (xl) Et

b- *qtɔt* (chat) *qtut* (chats)

Input : q.t.t {fcc}N (xl) Et

Output : q.t.t {fcul}N (xl) Et

c- *cjl* (veau) *cjul* (veaux)

Input : c.j.l {fcl}N (xl) Et

Output : c.j.l {fcul}N (xl) Et

(51) «*fcula*»

a- *mqs* (*ciseaux*) *mqusa* (*ciseaux*)

Input : *m.q.s fcl° n (xl) Et*

Output : *m.q.s fcula° N (xl) Et*

b- *qlam* (*crayon*) *qluma* (*crayons*)

Input : *q.l.m fcal° N (xl) Et*

Output : *q.l.m fcula° N (xl) Et*

(52) «*fcil*»

a- *hmar* (*âne*) *hmir* (*ânes*)

Input : *h.m.r fcal° N (xl) Et*

Output : *h.m.r fcil° N (xl) Et*

b- *mcza* (*chèvre*) *mciz* (*chèvres*)

Input : *m.c.z fcla° N (xl) Et*

Output : *m.c.z fcil° N (xl) Et*

(53) «*fucdl*»

zrq (*bleu*) *zurðq* (*bleus*)

Input : *z.r.q fcl° Adj (xl) Et*

Output : *z.r.q fucdl° Adj (xl) Et*

Nous retenons de ce qui précède que la formation du nombre en AM se fait de deux façons différentes : soit par des RE, l'affixation, notamment quand il s'agit d'un pluriel externe, soit par des RFP quand il s'agit d'un pluriel interne. Dans le premier cas, la conversion se fera en fonction des informations contenues dans la structure sous jacente du terme, dans le second cas, les formes plurielles obtenues seront représentées directement dans la structure sous jacente du terme.

Références :Caubet, D,

1993 : **L'Arabe Marocain, T1** : phonologie et Morphosyntaxe,
Peeters, Paris - Louvain.

Caubet, D,

1993 : **L'Arabe Marocain, T2** : syntaxe et Catégories Grammaticales, **textes. Etudes Chamito-Sémitiques,**
Peeters, Paris -Louvain.

Dik, S.c.,

1990 : *Somme developpments in Functional Grammar : predicate formation*, in F. Aarts and T.van Els (eds) **Contemporary Dutch linguistics.**

Georgetown University Press, Washington.

Dik, S.c.,

1997a : **The Theory of Functional Grammar. Part** : The Structure of the clause. Berlin : Second revised version, Mouton de Gruyter, Berlin.

Dik, S.c.,

1997b : **The Theory of Functional Grammar, part II** : Complex and Derived Constructions, Mouton de Gruyter, Berlin.

Groot, C. De.,

1987 : *Predicate Formation in Functional Grammar*, in **WPPFG 20**

Groot, C. De.,

1989 : **Predicate Structure in a Functional Grammar of Hungarian**, Foris, Dordrecht.

Groot, C. De.,

1990 : *Morphology and a typology of expression rules*, in M. Hannay and E. Vester (eds) **Working with Functional Grammar : Descriptive and Computational Applications** . Foris, Dordrecht.

Groot, C. De.,

1998 : *What can predicate formation tell us about predicate?*, Paper, 8th ICFG, Amsterdam.

Hengeveld, k.,

1998 : *Terms and Propositions*, paper, ICFG8, Free University, Amsterdam.

Moutaouakil, A.,

1988 : **Qadaya mucjamiya, I mahmulat I-ficliya I-mustaqqa fi I-luga I-carabiya**, SMER, Rabat.

Moutaouakil, A.,

1994 : **afaq jadida fi nadaryyati nnahwi Iwadifi**, SMER, Rabat.

Moutaouakil, A.,

1995 : **qadqya lluga lcarabiya fi llisaniyat Iwadifiya : lbinya ttahtiya ? aw ttamtil ddalali ttadawuli**, Dar I ? aman, Rabat.

Moutaouakil, A.,

2001 : **Qadaya lluga lcarabiya fi llisaniyat Iwadifiya : binyat**

lhitab mina ljumla ? ila nnass, Dar l ? aman, Rabat.

Nacer Idrissi, A.,

1997 : De la morphologie en Grammaire Fonctionnelle, in **Dirassat**,
no 8, Publications de la Faculté des Lettres d'Agadir.

Nacer Idrissi, A.,

1999 : La morphologie flexionnelle en Grammaire Fonctionnelle,
forme et fonction, in **Dirassat**, **no 9**,
Publications de la Faculté des Lettres d'Agadir.